

Image not found or type unknown



Mise en demeure huissier en accuse reception

Par **champe**, le **29/12/2017** à **17:04**

Bonjour

Je viens de recevoir une mise en demeure d'un huissier, en LR/AR. Son courrier, sans justificatif, me réclame la somme de 500 € suite à de prétendues dégradations dans un logement en location quitté en juin 2015.

J'ai contacté l'huissier qui me donne des explications des sommes par téléphone mais ne veut pas me les envoyer.

A savoir que, sur la mise en demeure, il est noté loyers impayés et non dégradations.

Comment réagir face à cette mise en demeure dans la mesure où l'huissier m'indique au téléphone que le dossier sera transmis directement au tribunal si je ne paie pas.

Par avance, merci.

Par **youris**, le **29/12/2017** à **17:41**

bonjour,

rien ne vous oblige à répondre à cette mise en demeure, vu le montant, cela m'étonnerait que votre bailleur saisisse le tribunal.

quand vous avez quitté le logement, vous avez du faire un état des lieux de sortie.

salutations

Par **Visiteur**, le **29/12/2017** à **19:11**

Bonjour,

En 2015, vous évoquiez 4000 € ?

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/locataires/proprietaire-rend-caution-demande-argent_75434_1.htm

Par **champe**, le **29/12/2017** à **19:16**

c'est le montant des devis que m'avez envoyé le propriétaire que j'avais contesté à l'époque. Apparemment il a fait faire les travaux et s'est fait remboursé par l'assurance. et c'est cette dernière qui a mandaté l'huissier qui me réclame 500 euros car ils ont enlevé la vétusté et la caution sur la somme de départ apparemment. mais vu que l'huissier veut pas fournir de justificatif, j'en sais pas plus. c'est pour cela que je sais pas comment réagir à cette mise en demeure

Par **youris**, le **29/12/2017** à **19:54**

vous n'avez pas répondu sur l'état des lieux de sortie !

Par **champe**, le **30/12/2017** à **18:53**

Si on avait contesté mais depuis 2 ans plu

Par **champe**, le **30/12/2017** à **18:56**

Si on avait contesté mais depuis 2 ans plus de nouvelle. pourquoi l'huissier ne veut il pas me fournir de justificatif écrit. il nous dit juste que si on conteste l'assurance se fera délivrer une ordonnance par un juge rapidement. quelle attitude adopter ?